

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
27 SEPTEMBRE 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Tarif de danse à
destination des personnes
en situation de handicap**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 septembre 2023
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 28 septembre 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 septembre 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 27 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Madame BOUTIN, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

Avaient donné procuration :

Madame PEUGNET à Madame de JACQUELOT
Monsieur MILOUTINOVITCH à Mme HABERT-DUPUIS
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Madame SLEMPKES à Madame BOGE
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE

Secrétaire de séance :

Madame GOTTI

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20230927-23-F-08-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

OBJET : TARIF DE DANSE A DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

RAPPORTEUR : Madame BOGE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude-Debussy (CRD) met en place un cours de danse à destination des personnes en situation de handicap sous la responsabilité d'un professeur spécifiquement formé. Il s'agirait d'une heure hebdomadaire sur 30 cours durant l'année scolaire.

Après avoir été informées de cette opportunité, des institutions saint-germanoises accueillant des personnes en situation de handicap se sont montrées intéressées (IME Les Glycines, Foyer logement Vivre Ensemble).

Dans la perspective d'inscrire des élèves à ce cours, la Ville souhaite mettre en place un tarif réduit et adapté : il est proposé de fixer celui-ci à 100€ par élève pour l'année scolaire 2023/2024, sans frais de dossier.

Ce tarif sera demandé à tout élève s'engageant pour toute l'année (de septembre à juin) après une séance d'essai destinée à confirmer son aptitude et sa motivation à suivre ce cours.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la mise à jour des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude DEBUSSY en y ajoutant le tarif du cours de danse réservé aux personnes en situation de handicap accueillies dans les institutions saint-germanoises de 100 € à l'année sans frais de dossier.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création d'un nouveau tarif au Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude DEBUSSY pour des cours de danse ouverts aux personnes en situation de handicap accueillies dans les institutions saint-germanoises pour un montant de 100 € à l'année (de septembre à juin) – tarif exonéré de frais de dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye